

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois le jeudi 16 novembre, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé dans la salle Georges Rumen au Siège de l'Agglomération à Guingamp, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

Etaient présents les Administrateurs suivants :

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; COCGUEN Marie-Jo ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE BLOAS Mireille ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GOFF Yannick ; LEVEDER Adeline ; NAUDIN Christian ; THOMAS Joseph ; VILLECROZE Philippe.

Administrateurs absents excusés :

CROISSANT Guy ; ECHEVEST Yannick ; GOASDOUE Gérard ; LE BIANIC Yvon ; LE MEAUX Vincent ; LE SAULNIER Brigitte ; OLLIVRO Hervé ; RASLE-ROCHE Morgan ; TOMYN Jérémy.

Administrateurs absents :

HAGARD Elisabeth ; INDERBITZIN Laure-Line ; PETIT-LECLERC Françoise.

Administrateur absent ayant donné pouvoir : Néant

En exercice : **25**
Présents : **13**
Absents : **12**
Représenté : **00**

Date d'envoi des convocations : **mercredi 8 novembre 2023.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

DEL-2023-11-57

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION

EHPAD – MODIFICATION ANNEXE 1 - PROTOCOLE TEMPS DE TRAVAIL

Vu la délibération N° DEL N° 2021-12-59 et son annexe approuvant le protocole relatif au temps de travail pour le CIAS et l'EHPAD de Pontrieux en date du 16 décembre 2021,

Vu l'avis du CST en date du 09 octobre 2023,

Vu l'annexe au protocole Temps de Travail,

Pour simplifier et clarifier les emplois du temps des agents des services soins, hébergement et lingerie, la Direction de l'EHPAD a proposé la suppression de toutes les coupes et l'harmonisation de tous les horaires.

Ces changements entraînent une refonte de l'annexe du protocole relatif au temps de travail adopté le 16 décembre 2021.

La Vice-Présidente du CIAS expose au Conseil d'Administration les modifications proposées à l'annexe du protocole, relatif au temps de travail présentées ci-dessous.

Aide-soignant semaine :

Matin : 7h00 – 15h30

Soir : 13h00 -21h00

Aide-soignant weekend :

Matin : 7h00 – 14h30 (pause déjeuner déduite)

Soir : 14h00 – 21h00

Agent de soins :

Matin : 7h – 14h30 (pause déjeuner déduite)

Soir : 14h – 21h00

Service hébergement :

Matin : 7h30 – 15h00 (pause déjeuner déduite)

Soir : 13h – 20h

Service lingerie lundi à vendredi :

8h00 – 16h30 (pause déjeuner déduite)

Lingerie weekend :

7h30 – 15h00 (pause déjeuner déduite)

Service Infirmiers :

Temps de travail 10h30 les samedis et les dimanches,

Envoyé en préfecture le 27/11/2023

Reçu en préfecture le 27/11/2023

Publié le

ID : 022-200022739-20231116-DEL_2023_11_57-DE

Lecture entendue et après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration à l'unanimité,

VALIDE l'annexe modifiée relative au protocole Temps de travail tel que présenté ci-dessus.

AUTORISE le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes au dossier.

Pour extrait conforme,
La Vice-Présidente,



ANNEXE PROTOCOLE TEMPS TRAVAIL 1607H applicable au 1er JANVIER 2022

Secteur	ETP	Horaires	H/Jour	Jours travaillés	Observations	Heures / semaine
DIRECTION	1	09h30 / 18h00 *	8h/j	du Lundi au Vendredi	Pause / jour : 20 minutes	40h
ADMINISTRATIF	1	08h30 / 16h00 *	7h/j	Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Pause / jour : 20 minutes	35h
		08h30 / 17h00 *	8h/j	Mardi		
	0,8	09h30 / 17h00 *	7h/j	Lundi - Jeudi - Vendredi		29h
MAINTENANCE	1	08h30 / 16h00 *	7h/j	Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Pause / jour : 20 minutes	35h
		08h30 / 17h00 *	8h/j	Mardi		
ANIMATION	1	09h30 / 17h00 *	7h/j	Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi	Pause / jour : 20 minutes	35h
		09h30 / 18h00 *	8h/j	Mardi		
CUISSINE	1	soit 6h00 / 15h30 * soit 7h45 / 17h15 *	9h/j	Lundi au Vendredi (selon trame)	Pause / jour : matin : 10h00 / 10h20	35h
		6h30 / 16h00 *	9h/j	Samedi (selon trame)		
		7h30 / 15h00 *	7h/j	Dimanche (selon trame)		
HEBERGEMENT - ASH	0,8	soit 7h30 / 15h00 * soit 13h00 / 20h00	7h/j	Lundi au Vendredi (selon trame)	Pause / jour : agent du matin : 10h00 / 10h20 agent d'après-midi : 16h30 / 16h50	28h
		soit 7h00 / 15h00 * soit 12h30 / 20h00	7h30/j x 2	2 x 30 mn supplémentaires sur la semaine (mardi et jeudi)		
		soit 7h30 / 15h00 * soit 13h00 / 20h00	7h/j	Dimanche (selon trame)		
	1 agent portage	soit 7h30 / 15h00 * soit 7h30 / 16h00 *	7h/j 8h/j	Lundi - Mercredi - Jeudi - Vendredi Mardi		
LINGERIE	1	soit 8h30 / 17h00 *	8h/j	Lundi au Vendredi (selon trame)	Pause / jour : agent du matin : 10h00 / 10h20 agent d'après-midi : 16h30 / 16h50	35h
		soit 8h00 / 17h00 *	8h30/j x 2	2 x 30 mn supplémentaires sur la semaine (mardi et jeudi)		
		soit 7h30 / 15h00 * soit 13h00 / 20h00	7h/j	Samedi et Dimanche (selon trame)		
SOINS - AIDE-SOIGNANTE	1	soit 7h00 / 15h30 * soit 13h00 / 21h00	8h/j	Lundi au Vendredi (selon trame)	Pause / jour : agent du matin : 10h00 / 10h20 agent d'après-midi : 16h30 / 16h50 Transmissions orales obligatoires : de 07h00 à 07h15 de 14h00 à 14h15 de 20h45 à 21h00	35h
		soit 7h00 / 16h00 * soit 12h30 / 21h00	8h30/j x 2	2 x 30 mn supplémentaires sur la semaine (mardi et jeudi)		
		soit 7h00 / 14h30 * soit 14h00 / 21h00	7h/j	Samedi et Dimanche (selon trame)		
		08h00 / 13h00 - 17h00 / 20h00	8h/j	Coupe du Week-end (selon trame)		
SOINS - ASH	0,8	soit 7h00 / 14h30 * soit 14h00 / 21h00	7h/j	Lundi au Vendredi (selon trame)	Pause / jour : agent du matin : 10h00 / 10h20 agent d'après-midi : 16h30 / 16h50 Transmissions orales obligatoires : de 07h00 à 07h15 de 14h00 à 14h15 de 20h45 à 21h00	28h
		soit 7h00 / 15h00 * soit 13h30 / 21h00	7h30/j	2 x 30 mn supplémentaires sur la semaine (mardi et jeudi)		
		soit 7h00 / 14h30 * soit 14h00 / 21h00	7h/j	Samedi et Dimanche (selon trame)		
		08h00 / 13h00 - 17h00 / 20h00	8h/j	Coupe du Week-end (selon trame)		
NUIT	1	20h45 / 07h15 **	10h30/j	toutes les nuits de la trame.	Pause / nuit : 1h Transmissions orales obligatoires : de 07h00 à 07h15 de 20h45 à 21h00	35h
IDEC	1	soit 7h00 / 14h30 * soit 13h00 / 20h00	7h/j	Soins : (selon trame)	Pause / jour : agent du matin : 10h00 / 10h20 agent d'après-midi : 16h30 / 16h50 Transmissions orales obligatoires : de 07h00 à 07h15 de 14h00 à 14h15	35h
		soit 7h00 / 15h30 * soit 12h00 / 20h00	8h/j	Samedi (selon trame)		
		08h00 - 15h30	7h/j	Prépa. médicaments (selon trame)		
		PSYCHOLOGUE	0,4	09h00 / 17h00 *		
MEDECIN CO	0,2	09h00 / 17h30 *	8h/j	Jeudi	Pause / jour : 20 minutes	8h

* 30mn de repas entre 12h et 14h

** .1h de pause dans la nuit